



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|   |
|---|
| Date de convocation   |
| 05/03/2024  |
| Date d'affichage  |
| 14/03/2024  |
| Nombre de conseillers :   |
| En exercice.....23  |
| Présents.....18   |
| Votants.....19  |
| Réf : 2024-010  |
| Objet :   |
| <b>Acquisition de parcelles en zone<br/>ENS</b>   |
| Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 14/03/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 14/03/2024 |
| Le Maire,   |
| A. MOMON  |

Le **quatorze mars deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es)** : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Elisabeth FRONTIN, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Nicolas POUZET et Pascale PALARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Régine BRIOIS-BRAUN pouvoir à Valérie BOCQUEL

**Absent(s) :**

Maud THOURY, Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN et Nassima VIGUIER

**Secrétaire de séance** : Eric SAINT-SEBASTIEN

Réf : 2024-010- **Acquisition de parcelles en zone ENS**

Entendu Monsieur le Maire,

- **INFORMER** de la vente par Lafarge Ciments de parcelles situées sur la commune de Vernou-la Celle sur Seine ;
- **SIGNALER** que 3 de ces parcelles sont en zone ENS (Espaces Naturels Sensibles), il s'agit de parcelles de bois d'une superficie totale de 4ha 98a 85ca ;
- **PRECISER** que le Département ne souhaite pas exercer son droit de préemption et le délègue à notre commune ;
- **PROPOSER** à l'assemblée de préempter et d'acquérir ces 3 parcelles : A 909, A940 et A 942 ;
- **INDIQUER** que la commune peut obtenir des aides financières auprès du Département, à savoir :
  - 40 % du coût d'achat du terrain avec un montant plafond de l'aide départementale correspondant à la valeur vénale conforme au marché foncier du terrain (avis des domaines),
  - 40 % pour les frais de notaires, sans montant plafond.

Après débat, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir les parcelles A 909, A940 et A 942 d'une superficie totale de 4ha 98a 85ca et autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides financières du département au titre des Espaces Naturels Sensibles

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 14 mars 2024

Le Maire, Alain MOMON

  
Le Maire,  
A. MOMON



Secrétaire de séance : Eric SAINT-SEBASTIEN